



# Le Village d'Oies

Bulletin d'information de la Municipalité de Saint-Joachim

Vol-1 N° 4 Janvier 2012

## Dans ce 4<sup>e</sup> numéro

Demande de permis...	2
Notre site Web...	3
Activités hivernales	4-5
Différentes collectes	6
Permis de construction	7
Projet Marché d'hiver	8

## Municipalité de Saint-Joachim-de-Montmorency

172, rue de l'Église  
Saint-Joachim, Québec  
G0A 3X0

Tél.: 418 827-3755  
Télec.: 418 827-8574

Courriel  
[secretariat@saintjoachim.qc.ca](mailto:secretariat@saintjoachim.qc.ca)  
Site Internet  
<http://www.saintjoachim.qc.ca>

## Séances du conseil



9 janvier 2012  
6 février 2012  
5 mars 2012

Hôtel de ville — 20h00

## Mot du maire

Chères citoyennes, chers citoyens,

Il me fait plaisir au nom du Conseil municipal de Saint-Joachim et en mon nom personnel de vous souhaiter mes meilleurs vœux pour l'année 2012 qui vient de débuter.



Qu'elle vous apporte, JOIE, BONHEUR et surtout SANTÉ ! Que cette année soit pour vous tous l'occasion de prendre du temps pour vous en ces moments où tout va si vite.

Je souhaite également que l'année 2012 vous procure du succès dans chacun de vos projets.

En terminant, j'espère de tout cœur, qu'elle nous permettra de concrétiser notre projet tant attendu de mini-centrale Hydro-Canyon qui sera des plus profitable pour nous et les générations à venir de Saint-Joachim.

Au plaisir,

*Marc Dubeau, maire*

## Festival de l'Oie des Neiges

Le Festival de l'Oie des Neiges de Saint-Joachim à connu un très beau succès en 2011 grâce à une équipe dynamique, passionnée qui a su préparer une programmation des plus diversifiée. Merci également aux partenaires et aux nombreux commanditaires, qui par leur apport financier, ont permis la tenue d'activités appréciées par les citoyens de Saint-Joachim et ceux de la Côte-de-Beaupré. Merci aux nombreux bénévoles pour leur aide tout au long du fin de semaine de l'Action de Grâce.

Au nom du comité organisateur je vous souhaite une très bonne Année 2012 et je vous invite à la **19<sup>e</sup> édition** qui se tiendra du **5 au 8 octobre prochain**.

Le Tournoi de golf au profit du Festival se tiendra au Club Le Saint-Ferréol **vendredi le 25 mai prochain**. Enfin, je vous invite à l'assemblée générale qui se tiendra en fin de janvier 2012.

*Lawrence Cassista, président du comité organisateur 2011*

## POURQUOI FAUT-IL DEMANDER UN PERMIS OU UN CERTIFICAT D'AUTORISATION ?

Par Laurie Laperrière, responsable du Service de l'urbanisme

Il est bien connu que certaines personnes évitent volontairement, ou par inadvertance, de demander un permis ou un certificat d'autorisation lors de la réalisation de travaux. Certains expliquent leur réticence par la crainte de voir leur compte de taxe augmenter ou par appréhension, que leur projet ne soit pas accepté tel que prévu et soit ainsi modifié.

Au premier abord, les municipalités exigent que les gens obtiennent un permis ou un certificat d'autorisation avant de réaliser des travaux afin de s'assurer de la conformité de ces travaux à la réglementation d'urbanisme. Les règlements d'urbanisme visent à assurer la sécurité des personnes et des biens, le bien-être collectif, la protection de l'environnement, l'intégration des divers usages et l'intégration esthétique du cadre bâti.

Obtenir un permis avant d'entreprendre des travaux procure de nombreux avantages. Premièrement, les plans exigés lors de la demande de permis permettent au requérant de mieux estimer l'ampleur des travaux (la durée, les coûts, les quantités des matériaux nécessaires, etc.). Ensuite, le permis en tant qu'attestation de conformité à la réglementation d'urbanisme apporte une sécurité d'esprit, une garantie lors de la vente de la propriété et permet aussi le maintien du contrat d'assurance habitation. De plus, une évaluation plus réaliste de la propriété en découle. Finalement, l'obtention d'un permis de construction peut vous éviter bien des soucis légaux advenant le cas que votre projet ne serait pas conforme.

En revanche, ne pas obtenir de permis avant de réaliser des travaux peut engendrer bien des problèmes. Par exemple, votre assureur personnel peut refuser de vous assurer tant et aussi longtemps que les constructions ne seront pas conformes. De surcroît, si les travaux réalisés contreviennent à la réglementation, il est possible que la municipalité exige la démolition de l'ouvrage en plus d'une pénalité (amende).

Les amendes prévues au règlement visant à établir les peines attachées à la réglementation d'urbanisme (numéro 234-95) varient dépendamment s'il s'agit de la première infraction ou d'une récidive. Ces frais varient également si le contrevenant est une personne morale ou physique. Dans le cas d'une première infraction, une personne physique peut se voir imposer une amende minimale de 200\$ et maximale de 1 000\$. L'amende minimale est portée à 400\$ pour une personne morale. Il est à noter que si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour de la durée de l'infraction.

Afin de vous éviter des complications, voici une liste des principaux types de travaux nécessitant un permis ou un certificat d'autorisation. Dans le doute n'hésitez pas à joindre le Service de l'urbanisme :

- l'édification, la reconstruction, la modification, l'agrandissement ou la transformation d'un bâtiment ou d'une construction (une construction correspond à tout assemblage de

matériaux. À titre d'exemple, une galerie est une construction);

- la réparation d'un bâtiment ou d'une construction ;
- tout changement d'usage ou de destination d'un immeuble ;
- les usages temporaires\* (ex. kiosque de vente de fruits et légumes);
- l'installation d'une piscine (hors terre ou creusée) ;
- l'excavation du sol, tous travaux de remblai et déblai (sauf lorsque ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un projet de construction autorisé par la municipalité) ;
- l'aménagement d'un mur de soutènement ou d'un muret et la construction d'une clôture ;
- le déplacement ou la démolition d'un bâtiment ;
- la construction, l'installation, l'agrandissement, le déplacement ou la modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne ;
- l'abattage d'arbre\* et la coupe forestière ;
- toutes les constructions et tous les ouvrages susceptibles de détruire ou de modifier la couverture végétale des rives, ou de porter le sol à nu, ou d'en affecter la stabilité, ou qui empiètent sur le littoral et tous les travaux effectués à ces ouvrages et constructions ;
- toute installation, modification ou réparation d'une installation sanitaire ou d'un ouvrage de captage des eaux souterraines.

\* Notez que certains de ces permis et certificats sont gratuits, notamment les certificats d'autorisation pour l'abattage d'arbres en milieu résidentiel, les certificats d'occupation pour les nouveaux usages ainsi que les permis et les certificats autorisant les constructions et les ouvrages en milieu riverain.

Finalement, n'oubliez pas qu'un permis ou un certificat d'autorisation doit toujours être placé bien en vue durant la durée entière des travaux, sur l'emplacement où ils sont exécutés.

Laurie Laperrière, responsable de l'urbanisme

Vous pouvez remplir le formulaire que vous retrouvez sur le site Web pour demander un permis ou un certificat à l'adresse suivante :

<http://saintjoachim.qc.ca/vie-municipale/services-municipaux/environnement-et-urbanisme/reglements-durbanisme.html>

## MESURES D'AUDIENCE ET DE FRÉQUENTATION DU SITE WEB

Par Mario Godbout, conseiller municipal

Quel est le taux de fréquentation de notre site web, voilà une question qu'on m'a posée dernièrement. Lors du lancement officiel le 21 février 2011, nous avons installé le composant *Google Analytics* qui mesure l'audience et la fréquentation d'un site Web.

*Google Analytics* est un outil d'analyse d'audience Internet permettant de quantifier la fréquentation d'un site en fonction d'indicateurs tels que le nombre de visiteurs uniques, les pages vues, le nombre de visites, la durée moyenne des visites etc.

Vous trouverez dans le tableau suivant quelques statistiques pour la période du 21 février 2011 au 21 décembre 2011.

### Période du 21 février 2011 au 21 décembre 2011

Nombre de visites	7 924
Nombre de visiteurs uniques	4 902
Nombre de pages vues	33 491
Nombre moyen de pages vues par visite	4,23
Temps moyen passé sur le site par visite	3:02 min



- 62% nouveaux visiteurs
- 38% visiteurs de retour

### L'utilisation de l'outil RECHERCHER du site Web

Parmi les 33 491 pages vues par les internautes, la page correspondant à l'utilisation de l'outil *RECHERCHER* a été visitée environ 150 fois depuis près d'un an représentant un taux de 0,44% des pages vues.



L'outil *RECHERCHER* mis en place sur le site vous permet non seulement de trouver tous les articles traitant du sujet recherché mais également tous les documents au format pdf qui le concerne.

Par exemple, si vous recherchez des informations concernant le calendrier de la collecte sélective, vous n'avez qu'à inscrire dans la case *RECHERCHER* sur la page d'accueil du site, les mots-clés **calendrier collecte**.

Vous obtiendrez une liste de pages et documents avec hyperliens traitant de l'information recherchée telle que présentée ci-contre.

Rappelez-vous que l'utilisation du l'outil *RECHERCHER* permet une recherche rapide et efficace.

« Un chercheur qui cherche, on en trouve,  
un chercheur qui trouve, on en cherche. »

#### Résultat de la recherche

- [calendrier\\_collecte\\_2010.pdf](#)  
Catégorie: pdf  
sh: /home/stjdiff/public\_html/administrator/components/com\_file\_indexer/binaries/linux/pdftotext: Permission denied
- [Dernières nouvelles de 2011...](#)  
Catégorie: Vie municipale/Affaires municipales  
... : Voici pour la saison hivernale 2011-2012 l'horaire de la patinoire et de l'anneau de glace. **Calendrier 2012 des différentes collectes** : Voici au format pdf, le ... **Mardi, 13 Décembre 2011**
- [Collecte sélective](#)  
Catégorie: Vie municipale/Services municipaux  
... l'année 2012). La MRC prépare et distribue dans tous les foyers un **calendrier annuel pour la collecte sélective des matières résiduelles**. Important : Seules les ... **Dimanche, 06 Février 2011**
- [Ordures ménagères](#)  
Catégorie: Vie municipale/Services municipaux  
... seront ramassées qu'une seule fois par semaine soit le vendredi matin. Voir le **calendrier 2012 des différentes collectes**. La **collecte des encombrants La collecte** ... **Joué, 18 Novembre 2010**



**Horaires et activités hivernales :**

**HORAIRE QUOTIDIEN POUR LE PATINAGE ET LE HOCKEY  
2011 – 2012**

JOUR	PATINAGE LIBRE	HOCKEY JEUNES	
	HORAIRE DE L'ANNEAU DE GLACE	HORAIRE DE LA PATINOIRE 12 ans et moins	HORAIRE DE LA PATINOIRE 13 ans et plus
LUNDI	18h00 à 22h00	18h00 à 20h00	20h00 à 22h00
MARDI	18h00 à 22h00	18h00 à 20h00	ADULTES *
MERCREDI	18h00 à 22h00	18h00 à 20h00	20h00 à 22h00
JEUDI	18h00 à 22h00	18h00 à 20h00	20h00 à 22h00
VENREDI	18h00 à 22h00	18h00 à 20h00	20h00 à 22h00
SAMEDI	13h00 à 16h00	13h00 à 14h30	14h30 à 16h00
DIMANCHE	13h00 à 16h00	13h00 à 14h30	14h30 à 16h00
	18h00 à 22h00	18h00 à 20h00	20h00 à 22h00

\* **HOCKEY ORGANISÉ POUR LES ADULTES** MARDI 20h00 à 22h00

Période des Fêtes	Journées pédagogiques
La patinoire et l'anneau de glace seront ouverts à tous les jours durant la période des fêtes, du lundi au vendredi de 13h00 à 16h00 et de 18h00 à 22h00, à l'exception des 25 décembre 2011 ainsi que le 1er janvier 2012 il n'y aura pas de patinage de la journée. Cependant, les 24 et 31 décembre les gens pourront patiner de 13h00 à 16h00.	La patinoire et l'anneau de glace seront ouverts en après-midi, de 13h00 à 16h00 lors des journées pédagogiques.

***Les mardis – patinage plus (12 ans et moins)***

Pour les jeunes patineurs et patineuses de 12 ans et moins, une nouvelle activité s'offre à vous, il s'agit **des Mardis patinage plus** ou le patinage artistique sera à l'honneur.

Cette activité se déroulera sur l'anneau de glace de 18h30 à 19h30 et sera supervisée par une monitrice de 14 ans du Club de Patinage Artistique Côte-de-Beaupré.

Tout en s'amusant, les jeunes seront initiés au patinage artistique et pourront y développer certaines habiletés. Les sessions seront animées en groupe.

Informations et inscriptions : **Lucie Racine au 418-827-8464**

Début des cours : **10 janvier 2012**





# Patinage aux flambeaux



Ohé ! Ohé !

Vous êtes invités à une soirée  
de patinage aux flambeaux !

Le Vendredi  
3 février 2012 dès 18h00

## Endroit : Chalet des Loisirs

### Déroulement de la soirée :

- Rendez-vous des patineurs et patineuses à compter de 18h00
- Animation variée, musique, maquillage pour les enfants
- Visite du Bonhomme Carnaval (vers 19h30)
- Dégustation d'un gâteau



Brevages gratuits (jus, café et chocolat chaud)



Gâteau



Inscrivez à votre agenda cette soirée de patinage aux flambeaux !

## **COLLECTE SÉLECTIVE EN 2012**

### **Contrat**

Au nom des municipalités et villes de la Côte-de-Beaupré, la MRC a négocié un contrat de 94 mois avec la firme Sani-Terre Environnement Inc pour la cueillette des matières recyclables.

### **Calendrier**

Un calendrier préparé par la MRC a été distribué dans tous les foyers de la municipalité. Il est également disponible sur le site de la municipalité.

Pour les mois de janvier et de février, la collecte se fera comme à l'accoutumé à tous les deux mardis. À partir du mois de mars 2012 et pour le reste de l'année, la collecte se fera la même journée que celle des ordures ménagères soit le vendredi. À noter que la cueillette du 9 mars est reportée au 16 mars.

### **Transformation des bacs**

La MRC de la Côte-de-Beaupré a mandaté l'entreprise Gestion USD Inc. pour procéder à la transformation des bacs roulants de type «séparé» en bacs de type «pêle-mêle».

Cette opération qui se fera de porte en porte consistera à l'enlèvement du séparateur ainsi que du remplacement des couvercles actuels par des couvercles pleins.

Cette opération aura lieu les **6 au 10 mars 2012** dans notre municipalité.

**Vous devez laisser votre bac en bordure de la rue durant toute cette période de temps.**

## **COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

### **Contrat**

Un contrat d'une durée de 5 ans, négocié en collaboration avec la Ville de Beaupré, a été signé avec Sani-Terre Environnement Inc. pour la collecte des matières résiduelles.

### **Calendrier**

À partir du 6 janvier 2012, la collecte s'effectuera tous les vendredis comme en 2011.

### **Collecte des « encombrants »**

Une collecte des « encombrants » s'effectuera à trois reprises au cours de l'année 2012 soit les :

- 27 avril 2012
- 6 juillet 2012
- 12 octobre 2012

Note :

Vous retrouvez toutes ces informations sur le calendrier que la MRC a distribué par courrier postal.



### **Ce qui ne doit pas se retrouver dans les toilettes...**

Aussi surprenant que cela puisse paraître, notre contremaître municipal nous rapportait en décembre dernier que les employés de la Ville de Beaupré ont été obligés de nettoyer une pompe de l'une de nos stations de pompage. Ils y ont retrouvé des couches, des tampons sanitaires et des morceaux de textile tels des débarbouillettes et serviettes.

Nous vous demandons votre précieuse collaboration afin de prévenir des bris d'équipements et de possibles refoulements d'égouts.

Le Service de la Voirie.







**NPD**  
**Jonathan Tremblay**  
 Député fédéral Montmorency - Charlevoix - Haute-Côte-Nord  
 jonathan.tremblay@parl.gc.ca

4611, boul. Sainte-Anne / Québec (Québec), G1C 2J3  
 Sans Frais: 1-866-660-6776 / Tél.: (418) 660-6776 / Téléc.: (418) 660-6777

79, rue Saint-Jean-Baptiste / Baie-Saint-Paul (Québec), G3Z 1M5  
 Tél.: (418) 435-2350 / Sans Frais: 1-866-660-6776 / Téléc.: (418) 435-2841

Bureau 147 / Ed. de la confédération / Chambre des Communes / Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
 Tél.: (613) 995-9732 / Téléc.: (613) 996-2656

## RAPPORT DES PERMIS 2011 PAR LAURIE LAPIERRIÈRE

En 2011, à Saint-Joachim, 120 permis et certificats ont été émis. Les travaux et ouvrages autorisés ont une valeur de près de 4,5 millions de dollars.

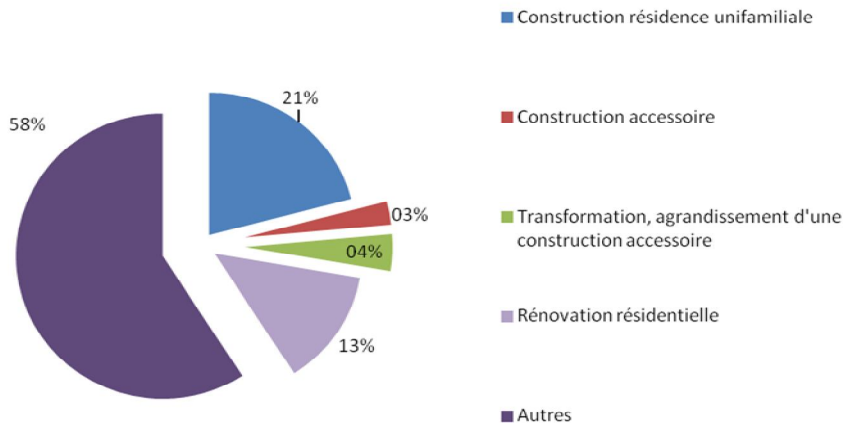
Lors de cette période, six permis autorisant la construction d'une résidence unifamiliale isolée ont été émis. Ces six (6) nouvelles constructions représentent une augmentation du rôle d'évaluation de la municipalité de près d'un million.

Tel que l'illustre le graphique 1, outre les permis de type « autres » qui représentent à eux seuls près de 60% des investissements financiers, la majorité des investissements concernent le secteur résidentiel (construction et rénovation).

En ce qui concerne la part importante des permis « autres », elle est explicable par la réalisation de travaux d'aménagement majeurs au lieu d'enfouissement sanitaire de la Ville de Québec.

La majorité (47%) des permis émis en 2011 concernent des travaux de rénovation résidentielle. Les autres permis autorisant entre autres la construction de bâtiments accessoires (garages, cabanons et abris d'auto) représentent quelques 25%.

Par Laurie Laperrière, responsable du Service de l'urbanisme



Graphique 1

## MESSAGE DU COMITÉ DE BIENFAISANCE



Bien que le temps des Fêtes soit terminé, les besoins eux, sont toujours présents.

Le comité de bienfaisance de Saint-Joachim fait appel à votre générosité coutumière afin que nous puissions venir en aide aux familles moins favorisées de notre paroisse. Par votre don vous participez au mieux-être des gens de notre collectivité.

Vous pouvez faire parvenir vos dons en tout temps aux responsables du comité de bienfaisance. Merci de votre générosité.

Gisèle Duchesne,  
 64 Chemin du Cap-Tourmente  
 418-827-4690

Micheline Blouin,  
 67 Chemin du Cap-Tourmente  
 418-827-4626

**« Le bonheur est quelque chose qui se multiplie quand il se divise »**

## PREMIÈRE ÉDITION DU MARCHÉ AUX SAVEURS D'HIVER

Les **18 et 19 février prochain** se tiendra la première édition du Marché aux Saveurs d'hiver qui aura lieu à la **Ferme du Bon Temps à Saint-Joachim**. En plus d'accueillir des producteurs agroalimentaires et des artisans, le concept sera agrémenté de deux maisons de bois rond sculptées dans la neige où les participants pourront s'y réfugier le temps d'une dégustation ou encore d'une animation.

Sur le site, sculptures, glissades, ambiance, découvertes, exposants et bien plus sauront agrémenter la visite. Par ce projet, le comité organisateur souhaite mettre en place un projet novateur et rassembleur pour la région ainsi que mettre davantage en valeur les producteurs et artisans sous une formule de Marché public hivernal.

Pour l'occasion, l'Association des Saveurs de la Côte-de-Beaupré s'est adjoint à l'équipe de Sculpteurs Élément-Terre afin d'offrir une programmation qui sort de l'ordinaire lors de l'événement. Cette jeune entreprise vient du Saguenay et a comme mission de valoriser les espaces publics et privés grâce à un rare savoir-faire en conception de sculptures de grandeur nature.



D'ailleurs, en plus de fabriquer des sculptures et des reproductions de cabanes sur la neige, un concours amateur de sculpture est ouvert au public sous le thème « **Les lutins et les Fées** ».



Celui-ci se tiendra **le samedi 18 février de 12 h à 16 h**.

Pour les personnes intéressées à s'inscrire, vous pouvez le faire auprès de **madame Joëlle Gagnon** au 581-998-8035 ou au 418-827-3672 ou par courriel : [atelierdelaforet@live.ca](mailto:atelierdelaforet@live.ca), et ce, **avant le 10 février 2012**.

Pour plus de détails sur la programmation pour ces deux journées, vous pouvez :

- communiquer directement avec nous;
- consulter la page Facebook du Marché aux Saveurs de la Côte-de-Beaupré ou,
- consulter le site municipal de Saint-Joachim



Isabelle Martineau  
Ferme du Bon Temps  
Pour l'Association des Saveurs de la Côte-de-Beaupré  
418 827-3672



Société  
d'aide au développement  
de la collectivité

CHARLEVOIX  
CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
ÎLE D'ORLÉANS

